

SIVU
ARTHES/LESCURE
MAIRIE DE LESCURE
81380

Nombre de conseillers
En exercice 6
Présents 6
Votants 6

Date de convocation :
29/03/2023
Date d'affichage :
29/03/2023

Numéro : 09/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 081-248100299-20240417-DELIB_09_2024-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 15 Avril 2024

Le 15 avril 2024, à neuf heures, le **Comité Syndical du SIVU ARTHES/LESCURE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arthès, sous la présidence de madame Marie LACAN, Présidente,

Présents :

Titulaires : Xavier PETIT – Marie LACAN - Michel ALBENGE - Serge ALBINET - Marc IZQUIERDO - Jean-Marie COUDERC

Absent excusé représenté :

Suppléants : Elisabeth CLAVERIE - Gérard FABRE - Jean-Marc FARRE - Thérèse ROQUEFEUIL

Secrétaire de séance : Marc IZQUIERDO

BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la présidente propose aux membres du comité syndical le projet de budget primitif 2024 du SIVU Arthès Lescure.

Il est équilibré à la somme de 1 912 558,71 €.

Fonctionnement : 1 831 355,94 €

Investissement : 81 202,77 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Les participations de la CAF, emplois aidés 465 750,00 €
- Les participations des communes 908 938,16 €
- Les produits des services 280 500,00 €
- Les autres produits 1 000,00 €
- Les reprises de subventions 295,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 174 872,78 €

Total des recettes de fonctionnement 1 831 355,94 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services 359 864,71 €
(charges à caractère général)
- Les charges de personnel 1 345 861,75 €
- Les intérêts des emprunts 1,23 €
- Les dépenses de gestion courante 13 366,00 €
- La dotation aux amortissements 14 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement 40 222,85 €
- Les charges exceptionnelles 58 039,40 €

Total des dépenses de fonctionnement 1 831 355,94 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- L'excédent antérieur reporté 24 979,92 €
- Le FCTVA 2 000,00 €
- La dotation aux amortissements 14 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement 40 222,85 €

Total des recettes d'investissement 81 202,77 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement	61 610,27 €
- Le remboursement en capital des emprunts	10 000,00 €
- Les restes à réaliser en dépenses	9 297,50 €
- Les reprises de subventions.....	295,00 €
Total des dépenses d'investissement :	81 202,77 €

LE COMITE SYNDICAL,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte le budget primitif 2024 du SIVU Arthès Lescure qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 912 558,71 €.

- **1 831 355,94 € en fonctionnement**
- **81 202,77 € en investissement**

Tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque comité syndical.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITE (4 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

**La Présidente,
Marie LACAN**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

